



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU SPORT-BOULES

Soutenu
par

 **MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
Liberté
Égalité
Fraternité



CHARTRE COMPORTEMENTALE

VIrons LE VIRUS

**ENVIE
DE SPORT**

**Partenariat
Ministère
Fédération**

RESPECTONS LES CONSIGNES LE SPORT-BOULES EST COMPATIBLE AVEC LA REPRISE D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE



La pratique sportive et récréative :

- Aire de jeu de 27.5 m x 3.00 m = 82.5 m².
- Nombre de joueurs sur l'aire de jeu : de 2 à 8.

Soit une surface minimum par joueur de 10.3 m².

- Toutes les actions de jeu sont individuelles (tir ou point).
- Il n'y a pas de contact entre les joueurs.
- Chaque joueur a son propre matériel.
- Il n'y a pas de contact de matériel dommageable.

Aucun contact entre les acteurs dans le jeu.

- Rafraichissement individuel.
- Complément alimentaire individuel.

Un contrôle comportemental est possible en situation de jeu.

LE SPORT-BOULES : SPORT DE TOUS LES POSSIBLES

- Maîtrise de l'espace
- Absence de contacts
- Gel hydroalcoolique obligatoire à l'entrée de chaque site
- Contrôle permanent des consignes sanitaires
(Nettoyage systématique des sanitaires toutes les heures)

**La reprise devient possible
avec le Sport-Boules**

PRINCIPES À RESPECTER



- **Les rassemblements sont limités** pour respecter les règles en vigueur.
- **Référent COVID** sur chaque organisation pour la vérification de l'application des mesures.
- **Recensement de tous les participants** (traçabilité et suivi, fiche d'inscription à l'entrée).
- **Prise de température obligatoire** (thermomètre frontal).
- **Port du masque obligatoire**, y compris pendant la pratique.
- **Vestiaires interdits** pour les pratiquants.
- **Pratique obligatoire en extérieur**, un terrain libre entre chaque jeu.
- Maintien de la **distanciation physique** sur un terrain (respect de la règle des 2 mètres).
- **Matériel individuel** sans le moindre échange entre les pratiquants (boules, but, baguette, etc.) + désinfection.
- Une pratique à tour de rôles : **aucun contact** entre les pratiquants (actions de jeu individuelles successives).
- **Points d'eau** systématiques sur les lieux des compétitions.
- **Respect des mesures de couvre-feu.**
- **Huis-clos** systématique tant que nécessaire.

Protocole en cas de détection d'un licencié positif à la COVID



POUR LE SPORTIF POSITIF

- **S'isoler et consulter** son médecin traitant. Respecter les consignes et la durée d'isolement préconisée
- **Établir la liste** des personnes qui auraient pu être contaminées (cas contacts).
- **Respecter** les gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque même à la maison.
- **Reprise de l'activité physique** après consultation médicale de manière progressive.

POUR L'A.S.

- **Informez la cellule COVID de la Municipalité.**
- **Contactez l'ARS** (Agence Régionale de la Santé) afin de les informer et de suivre leurs recommandations.
- **Identifier et établir la liste des cas contacts à risque du cas COVID :**
Une personne contact à risque = toute personne qui a partagé le même lieu de vie ou a eu un contact direct avec un cas confirmé (positif au COVID-19), en face à face sans masque, à moins de 2 mètres du cas.
- **Contactez les cas contacts** afin de les informer de la situation et leur demander de consulter leur médecin traitant.
- **Informez la communauté de l'A.S.** (salariés, joueurs, parents, bénévoles) afin de renforcer la vigilance collective. Si des symptômes apparaissent, les personnes touchées doivent rester à domicile et contacter leur médecin.
- **La conduite des entraînements peut se poursuivre normalement** en respectant impérativement les mesures sanitaires de la F.F.S.B. à l'exclusion des personnes positives et des cas contacts confirmés par l'assurance maladie (CPAM).
- **Renforcer le nettoyage des locaux :** Il s'agit de repérer le ou les locaux utilisés par la personne testée positive et de nettoyer les sols et surfaces avec lesquels il/elle a été en contact :
 - Aération des pièces.
 - Nettoyage avec un support à usage unique imbibé d'un produit détergent.
 - Désinfection à l'eau de javel diluée avec un nouveau support à usage unique.
 - Port des protections individuelles nécessaires.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU SPORT-BOULES

L'ÉDUCATION COMPORTEMENTALE PAR LA PRATIQUE DU SPORT


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Santé
publique
France

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



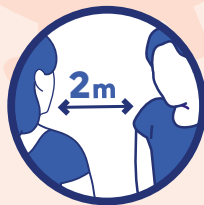
Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou
en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres ne
peut pas être respectée



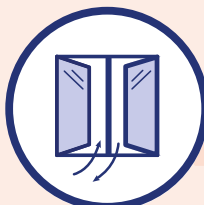
Respecter une distance
d'au moins deux mètres avec les
autres



Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

CW-3034-001-2101 - 1^{er} février 2021



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)